

L'ACTUALITÉ DE L'ÉDIT DE NANTES

Nicolas PIQUÉ et Ghislain WATERLOT

Les commémorations de l'édit de Nantes n'ont pas manqué à l'occasion de la célébration du quatrième centenaire de sa promulgation ; nous donnons, à la fin de cette présentation, une liste bibliographique des parutions les plus récentes. L'ensemble des articles que nous proposons dans ce numéro entend présenter une double originalité. Tout d'abord, il aborde la question du régime de coexistence instauré par l'Édit dans la longue durée de son application, en analysant les effets produits durant presque un siècle. La chronologie propre aux célébrations a en effet inversé l'ordre historique en traitant dès 1985 la Révocation avant la promulgation ; nous avons choisi d'étudier la dynamique de l'édit de Nantes jusqu'aux positions du Refuge qui en résultent. Mais, surtout, les différentes contributions ne s'en tiennent pas à une approche strictement historique et factuelle ; elles tentent de scruter et de mettre en lumière les enjeux proprement philosophiques et conceptuels analysés à partir des écrits de défense de l'Édit, fonction de la nouveauté de la situation qu'il instaure.

Cette approche s'appuie sur un principe de lecture, selon lequel la philosophie ne saurait être limitée à une suite de traités systématiques et abstraits dont la logique de succession serait anhistorique, relevant d'une *philosophia perennis*. Contrairement à cette représentation, à laquelle on la cantonne peut-être trop souvent, il nous semble que la philosophie, dans ses effets textuels, peut aussi résulter d'un contexte historique qui en détermine en partie la production conceptuelle. Une telle liaison est d'autant plus nécessaire en philosophie politique que de nombreuses œuvres politiques ont été écrites en écho à une situation politique spécifique.

Par ailleurs, cette compréhension des liens entre philosophie et contexte historique a également des conséquences sur les pratiques de lecture des textes. Une telle lecture doit nécessairement faire intervenir le contexte historique : ce dernier ne saurait devenir à lui seul l'unique principe herméneutique, mais il permet d'éclairer l'utilisation des arguments constitutifs

des textes, arguments dont les plus classiques et les plus traditionnels doivent être lus et compris à la lumière nouvelle du contexte étudié. L'espace du texte philosophique cesse dès lors d'être un espace clos, régi uniquement par une logique abstraite, pour s'ouvrir à l'air du temps, sans pour autant pouvoir y être réduit.

Une telle méthode de lecture n'est pas nouvelle dans les pays anglo-saxons; elle y relève même d'une discipline, l'histoire des idées, guère mise en œuvre en France. Elle est accompagnée de principes méthodologiques contextualistes, dont Quentin Skinner a contribué à fixer les principaux¹. Cette manière d'ouvrir la philosophie sur l'histoire, en s'intéressant par conséquent à des textes que la tradition universitaire ne reconnaissait pas comme proprement philosophiques, n'est encore guère pratiquée en France, même si l'œuvre de Michel Foucault a contribué à ouvrir une telle voie, dans une perspective spécifique, nietzschéenne, qui n'est toutefois pas la nôtre dans ce volume.

C'est donc dans le cadre de cette relation entre enjeux philosophiques et contexte historique que s'inscrivent l'ensemble des articles réunis ici.

L'édit de Nantes, en instaurant une coexistence entre deux confessions sous l'autorité d'un État régi par des lois communes, ne pouvait pas manquer d'interroger les fondements et les principes traditionnels, pour partie théologiques, de cet État. Les auteurs réformés analysés, face aux remises en cause très rapides dont l'Édit va être l'objet, vont mobiliser des arguments à même de défendre cette nouvelle situation politique. En fonction de ce contexte, ils vont produire des défenses de ce qui apparaît être, au moins à leurs yeux, une déliaison des sphères religieuse et politique, seule condition de possibilité d'une pensée et d'une mise en pratique de la tolérance. Jusqu'alors, les fondements de l'État relevaient d'une compénétration de ces deux sphères, même si le Moyen Âge avait vu s'opposer la Papauté et l'Empire. Dans le contexte français en particulier, l'apparition de la notion de monarchie de droit divin et l'instauration de l'absolutisme s'attachaient à retisser ces liens. La promulgation de l'édit de Nantes ne pouvait pas ne pas avoir de répercussions sur cette manière de voir et de comprendre la définition du pouvoir et la nature des liens entre pouvoirs spirituel et temporel.

Cette défense du régime de l'Édit amènera les pasteurs réformés à reprendre, adapter, voire transformer les arguments, déjà traditionnels, par lesquels la Réforme, et Calvin en particulier, avait analysé la question politique. La particularité du contexte français amènera ainsi une synthèse ori-

1. On peut lire, récemment traduit en français, un de ses textes importants dans lequel il les met en pratique : voir *Les Fondements de la pensée politique moderne*, Paris, Albin Michel, 2001.

ginale des positions calviniennes, dans une distance parfois importante au modèle, comme on pourra le constater.

L'ensemble des textes proposés dessine de la sorte une voie spécifique de surgissement de la conceptualisation politique moderne, en particulier en ce qui concerne la nature spécifique du lien politique et la définition de la notion de souveraineté. Cette voie, outre l'attention au contexte que nous avons soulignée, se caractérise également par son lieu d'émergence, le champ des débats et des affrontements religieux. Plus précisément, il apparaît que la Réforme joue ici un rôle important. Les défenseurs réformés du régime de l'Édit ont été amenés à promouvoir, voire inventer, des concepts aptes à penser et à défendre une situation politique qui leur était favorable. Et ce à partir des positions théologiques qui étaient les leurs, et dont il faudra préciser en quoi elles rendaient possibles cette défense et, conjointement, cette innovation philosophique.

Deux remarques, deux réserves s'imposent immédiatement. Il ne saurait être question, d'une part, de revenir ici sur une appréciation schématique, qui a eu cours jadis, et qui voyait dans la Réforme le vecteur par excellence de la modernité. Certains travaux du début du siècle précédent ont en effet pu présenter les réformateurs comme les inventeurs des modernités tant politique qu'économique (on peut ici songer, par exemple, à Émile Doumergue et à son monumental *Calvin*). Nous souhaitons, de manière plus mesurée, souligner et mettre en lumière une voie parmi d'autres, qui met en place une structure argumentative nouvelle, y compris par l'intermédiaire de concepts anciens, dont la place et l'usage nouveaux contribuent à cette nouveauté. D'autre part, l'usage de la notion, bien générale, de protestantisme ne va pas sans nécessiter de plus amples précisions. Ce sera, en particulier, le rôle de plusieurs des articles que de préciser le sens que, là encore, les contextes (français, hollandais, du Refuge) donneront à ces références communes. Il faudra également préciser le niveau des positions réformées que l'on juge le plus essentiel et le plus problématique : il peut s'agir de considérations strictement politiques, mais aussi anthropologiques, sans préjuger de leurs éventuelles liaisons. Là encore, les articles préciseront ces questions, en vue toujours de cerner le lieu d'émergence de cette nouvelle conception du champ politique.

Avant de présenter les différentes contributions, il convient de souligner encore l'une de leurs caractéristiques communes, en les démarquant conjointement d'autres pistes d'analyse de la modernité politique. Un tel phénomène est suffisamment complexe pour être difficile à circonscrire et pour autoriser différentes voies d'approche. Celle que nous présentons ici se distingue à la fois de celle qui privilégie la lecture historiquement abstraite des grands auteurs censés pouvoir être étudiés indépendamment de tout contexte ; mais aussi de celle qui voit dans l'apparition de la notion de

raison d'État, en particulier en Italie à partir des xv^e et xvi^e siècles, le signe majeur présidant au bouleversement du champ politique².

Même si l'ensemble des textes proposés ne sauraient en aucun cas prétendre à une quelconque exclusivité dans l'analyse de l'apparition de la modernité politique comprise comme distinction des champs politique et religieux, il nous a paru utile et important de souligner la spécificité d'une telle approche, spécificité tant méthodologique que philosophique. La modernité politique ne peut s'analyser finement qu'en se penchant sur l'ensemble des productions intellectuelles, en particulier sur celles résultant de la défense réformée du régime de l'Édit.

C'est cette attention aux détails et la spécificité des situations que les analyses présentées ici ont soulignées. Pour commencer, il convient de rappeler que le contexte religieux français ne fut pas nécessairement pertinent pour tous les États européens, et que les problèmes discutés n'étaient pas les mêmes. À cela Catherine Secretan (« L'édit de Nantes et l'indifférence hollandaise. L'idée d'une autre tolérance ») s'est attachée, en interrogeant « l'indifférence hollandaise » aux dispositions de l'édit de Nantes, ce qui nous vaut, outre une enquête sur des documents politiques néerlandais importants, où l'Édit brille par son absence, une réflexion sur la situation politique et religieuse des Pays-Bas dans la seconde moitié du xvi^e siècle. Des raisons à cette indifférence apparaissent alors clairement, la principale d'entre elles étant un déplacement, précoce aux Pays-Bas, de la signification de la tolérance. Les Pays-Bas posent, avant la France, la question de la tolérance en termes modernes, aussi la formulation propre à l'édit de Nantes n'a pour eux que peu d'intérêt.

Ghislain Waterlot (« La tolérance et la crainte. La relation au pouvoir sous le régime de l'édit de Nantes. Agrippa d'Aubigné et Moïse Amyraut ») envisage le régime de l'Édit sous l'angle de la tolérance. Il s'agit d'une tolérance pis-aller, dans l'attente d'une restauration de l'unité de religion. Cette tolérance est constamment suspendue à un rapport de forces, où le minoritaire est voué à la crainte. D'où l'importance des places de sûreté et de la manifestation d'une puissance armée, qu'Agrippa d'Aubigné défend

2. On pensera ici aux travaux de Michel SENELLART, en part., *Machiavélisme et raison d'État*, Paris, Presses universitaires de France, 1989, aux recueils dirigés par Yves-Charles ZARKA, *Raison et déraison d'État*, Paris, Presses universitaires de France, 1994, et par Christian LAZZERI, *Le Pouvoir de la raison d'État*, Paris, Presses universitaires de France, 1992, ainsi que *La Raison d'État. Politique et rationalité*, Paris, Presses universitaires de France, 1992 ; et, enfin, à des travaux présentant le catholicisme comme principal vecteur de sécularisation, ce que souligne Marcel GAUCHET, *Le Désenchantement du monde*, Paris, Gallimard, 1985, relayé par l'ouvrage de Catherine MAIRE, *De la cause de Dieu à la cause de la Nation*, Paris, Gallimard, 1998.

jusqu'au bout avec une énergie farouche. La perte de toute capacité militaire et l'extrême fragilité induite contraignent Amyraut à affirmer une tolérance fondée sur une reconnaissance de la légitimité des réformés et sur une distinction entre politique et religion. C'est l'aube d'une nouvelle approche théorique de la tolérance.

François Laplanche (« Ordre des décrets divins, hiérarchie des droits humains ») s'est intéressé à deux grandes figures réformées de l'école de Saumur : Philippe Duplessis-Mornay et Moïse Amyraut. Ils correspondent à deux époques successives du régime de l'Édit. Duplessis est conduit, à travers l'élaboration d'une doctrine de la concorde civile, à le justifier et à le conforter, tandis qu'Amyraut, vivant une époque de remise en question et d'inquiétude, est porté à défendre sa pérennité contestée. C'est finalement à travers cette figure de Moïse Amyraut que survient une mutation théorique dans le champ du politique, à savoir l'introduction de « la priorité du droit naturel sur toute autre discipline juridique ».

Hubert Bost (« Des porte-parole protestants au chevet de l'édit de Nantes moribond ») s'attache à retracer à la fois la diversité et l'évolution des réactions réformées à la remise en cause de l'Édit. Cette analyse retrace l'épreuve de deuil qu'ont dû accomplir les pasteurs protestants. Au-delà des quelques espoirs qu'ils eurent parfois de voir rétablir une situation désormais dépassée, ils envisagèrent la question du statut de la religion au sein de la société dans des termes qui annoncent les analyses à venir des Lumières. À partir d'argumentations à la fois historiques, juridiques et morales, ils dépassèrent la nostalgie et les plaidoyers *pro domo* pour élargir leurs réflexions en refaisant « émerger la distinction entre le sujet ou le citoyen et le croyant ».

Nicolas Piqué (« Diversité des réactions réformées à la Révocation. L'esprit du monde en question ») montre que le régime de l'Édit a favorisé l'affirmation de la distinction entre sphère politique et sphère religieuse. Les pratiques religieuses et la foi doivent être à l'abri des volontés du prince, même si par ailleurs son pouvoir est absolu et l'obéissance toujours due. La deuxième génération de l'école de Saumur est à la pointe de cet effort doctrinal fondé sur la thèse « des trois alliances ». Certes, la révocation de l'Édit change la donne du côté réformé, et cela se voit particulièrement dans le cas de Pierre Jurieu. Mais Piqué montre que si ce dernier réarticule religion et politique, ce n'est pas sans développer une thèse contractualiste selon laquelle la souveraineté du monarque est fondée sur le peuple.

Ces essais tendent donc à montrer que le régime de l'édit de Nantes a provoqué la pensée protestante. Des figures importantes de la réformation ont en effet contribué, dans le creuset souvent douloureux des événements, à l'élaboration de principes importants de la modernité politique. Les essais

rassemblés ici sont l'expression d'une journée d'étude, tenue à l'École normale supérieure de Fontenay/Saint-Cloud, désormais École normale supérieure Lettres et sciences humaines (Lyon), le 5 décembre 1998, dans le cadre du CERPHI (Centre d'études en rhétorique, philosophie et histoire des idées).

Nicolas PIQUÉ et Ghislain WATERLOT

ÉLÉMENTS DE BIBLIOGRAPHIE *

- BOLLE (Pierre), dir., 1999, *L'Édit de Nantes : un compromis réussi ? Une paix des religions en Dauphiné-Vivarais et en Europe*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble.
- BOST (Hubert) *et al.*, dir., 1998, *Pierre Bayle, citoyen du monde. De l'enfant du Carla à l'auteur du Dictionnaire*, Paris, Champion.
- CANDAUX (Jean-Daniel), CHALAMET (Christophe) et HUBLER (Lucienne), éd., 2000, *L'édit de Nantes revisité*, Genève, Droz (Publications de l'Association suisse pour l'histoire du Refuge huguenot).
- CAPET (Antoine) et PICHARDIE (Jean-Paul), dir., 1999, *La Naissance de l'idée de tolérance (1660-1689)*, Rouen, Publications de l'Université/CELCLA.
- CHRISTIN (Olivier), 1997, *La Paix de religion ? L'autonomisation de la raison politique au xv^e siècle*, Paris, Seuil.
- COTTRET (Bernard), 1997, *L'Édit de Nantes*, Paris, Perrin.
- FABRE (Rémy), LAUNAY (Marcel) et SAUPIN (Guy), dir., 1999, *La Tolérance*. Colloque international de Nantes, mai 1998, Rennes, Presses universitaires/Centre de recherches sur l'histoire du monde atlantique.
- GARRISSON (Janine), 1997, *L'Édit de Nantes présenté et annoté*, Biarritz, Atlantica.
- GRANDJEAN (Michel) et ROUSSEL (Bernard), 1998, *Coexister dans l'intolérance. L'édit de Nantes*, Genève, Labor et Fides.
- GUICHARNAUD (Robert) et LACAVALA (Marie-José), éd., 2000, *L'Édit de Nantes. Sécurité et éducation*, Montauban, SMERP.
- GUGGISBERG (Hans R.), LESTRINGANT (Frank) et MARGOLIN (Jean-Claude), dir., 1991, *La Liberté de conscience (xv^e-xvii^e siècles)*, Genève, Droz.
- JOUANNA (Arlette), dir., 1999, *L'Édit de Nantes. Sa genèse, son application en Languedoc*. Actes du colloque de Montpellier, 15 mai 1998, *Bulletin historique de la ville de Montpellier*, 23.
- LABROUSSE (Élisabeth), 1990, *La Révocation de l'édit de Nantes. Une foi, une loi, un roi ?*, 2^e éd. Paris, Payot.
- LAPLANCHE (François), 1986, *L'Écriture, le sacré et l'histoire. Érudits et politiques protestants devant la Bible en France au xvii^e siècle*, Amsterdam/Maarssen, Academic Publishers Associated/Holland University Press.
- MAGDELAINE (Michelle) *et al.*, dir., 1996, *De l'humanisme aux Lumières. Bayle et le protestantisme. Mélanges en l'honneur d'Élisabeth Labrousse*, Paris/Oxford, Universitas/Voltaire Foundation.
- MILLET (Olivier), dir., 1998, *Calvin et ses contemporains*, Genève, Droz.
- MIRONNEAU (Paul) et PEBAY-CLOTTES (Isabelle), éd., 2000, *Paix des armes, paix des âmes*, Paris, Imprimerie nationale.
- NEGRONI (Barbara de), 1996, *Intolérances. Catholiques et protestants en France, 1560-1787*, Paris, Hachette.

*. Nous remercions Hubert Bost pour l'aide qu'il nous a accordée dans la préparation de cette bibliographie.

- PAILHES (Claudine) et ROBERT (Philippe de), éd., 2000, *Tolérances et solidarités dans les pays pyrénéens*, Foix, Archives départementales de l'Ariège.
- PIQUÉ (Nicolas) et WATERLOT (Ghislain), dir., 1999, *Tolérance et Réforme. Éléments pour une généalogie du concept de tolérance*, Paris, L'Harmattan.
- SOLÉ (Jacques), 1997, *Les Origines intellectuelles de la révocation de l'édit de Nantes*, Saint-Étienne, Publications de l'université de Saint-Étienne.
- THEIS (Laurent) et ZUBER (Roger), dir., 1985, *La Révocation de l'édit de Nantes et le protestantisme français en 1685*, Paris, Société de l'histoire du protestantisme français.
- WANEGFELEN (Thierry), 1998, *L'Édit de Nantes. Une histoire européenne de la tolérance*, Paris, Librairie générale française.